



Carte d'accès privilégié au Domaine du Lac de Champos

Le Domaine du Lac de Champos, camping et base de loisirs vous propose sa Carte d'Accès privilégié.

Réservée aux habitants du territoire ARCHE Agglo au tarif préférentiel de 20 € par foyer, elle offre un accès illimité au domaine durant toute la saison !

Où la trouver ?

Les Cartes d'Accès Privilégié 2018 sont disponibles dans votre office de tourisme Ardèche Hermitage Tourisme.

Elles sont délivrées sur présentation :

- d'un justificatif de domicile pour chacun des habitants du foyer (facture d'eau, EDF, ...)
- des photos de toutes les personnes titulaires du permis de conduire vivant sous le même toit (4 personnes maximum)
- d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ...) pour toutes les personnes désirant apparaître sur la carte.

Quelles conditions d'utilisation ?

- Une seule carte sera délivrée par famille.
- Chaque membre titulaire du permis de conduire et vivant sous le même foyer pourra l'utiliser
- Votre carte est à régler lors de votre premier passage à l'entrée du Lac de Champos. Les entrées suivantes seront gratuites.

Offices de tourisme Ardèche Hermitage !

- **TAIN L'HERMITAGE**
10:00-12:00 / 14:00-18:00
du mardi au samedi matin
Juillet/Août : dimanches et jours fériés 10:00-13:00
- **TOURNON-SUR-RHÔNE**
10:00-12:00 / 14:00-18:00
du lundi au samedi
Juillet/Août : dimanches et jours fériés 10:00-13:00
- **SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**
9:30-12:00 / 14:00-18:00
du lundi au samedi matin
Juillet/Août : dimanches et jours fériés 9:30-12:30
- **SAINT-FÉLICIEN**
9:30-12:30 / 14:00-17:30
du mardi au samedi
Juillet/Août : dimanches et jours fériés 9:30-12:30

info@ah-tourisme.com

www.ardèche-hermitage.com

Domaine du Lac de Champos

BP 2 - 26260, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, DRÔME DES COLLINES

- DU 19 MAI AU 23 JUIN 2018
les week-ends et jours fériés
- DU 23 JUIN AU 2 SEPT. 2018
ouvert tous les jours

04 75 45 17 81

contact@lacdechampos.com

www.lacdechampos.com



D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo

ah!
ARDÈCHE
HERMITAGE
TOURISME